

**Discours du 4^{ème} Vice-président du Conseil
départemental**
2^{ème} journée régionale des usagers de la santé
Le 6 mai 2016 à Sada

Mme le Maire de Sada, chère Anchia,

Mme La Présidente du Collectif inter-associatif sur la santé dans la région océan Indien, le CISS.

Je salue au passage votre Vice -Présidente Mme Joëlle RASTAMI

Monsieur le Sénateur, cher Thani,

Mesdames/Messieurs les conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les directeurs des services,

Chère assistance,

Mes chers amis,

C'est toujours un immense plaisir de revenir à Sada. Merci Mme le Maire pour cet accueil qui n'est pas vraiment surprenant pour moi. C'est donc le «six» mai que le «CISS» océan Indien organise la 2^{ème} journée régionale des usagers de la santé.

N'est-ce pas un joli jeu de mot, sans doute une pure coïncidence !

Merci Véronique Minatchy, Présidente du Collectif pour cette initiative que je loue à double titre : d'abord parce que vous faites en sorte que les Mahorais puissent connaître leurs droits en les orientant dans leurs démarches et pour y parvenir vous réussissez à fédérer plusieurs associations :

34 au total dont 8 à Mayotte (UDAF, Nariké Msada, Tama...). C'est ce qui fait votre force pour mieux représenter les usagers de la santé.

Mais je loue également cette démarche car elle tombe à pic comme on dit, c'est un moment où le département de Mayotte se recentre sur sa mission principale qu'est le Médico-social, comme en témoigne le nouvel organigramme du département qui a créé, tenez-vous bien, deux DGA dédiée au Social et au médico-social avec pour la 1^{ère} fois des investissements colossaux

en personnel médical : trois médecins ont été recrutés récemment dont un DSPMI.

Les PMI parlons-en :

Quatre PMI vont bientôt être inaugurées et au même moment, nous venons de valider un plan de mandature qui consiste à construire ou à rénover dix PMI et un centre médico-social.

Mais j'ai compris mes chers amis que la thématique de ce jour est l'accueil au sein des établissements de santé de Mayotte, d'où cette question toute simple : comment l'accueil est organisé dans nos PMI ?

Les centres PMI représentent des structures du département ayant pour vocation d'apporter un service à la population sans distinction en matière de prévention et promotion de la santé et d'accompagnement social à destination des femmes enceintes ou en âges de procréer, ainsi que des enfants âgés de 0 à 6 ans.

Les centres médico-sociaux sont des entités dont les missions d'aides sociales viennent compléter les actions sanitaires précédentes. Il va de soi que l'accueil des usagers de ces centres se fasse, d'une part par le respect strict de la confidentialité des professionnels tenus au secret médical et d'autre part, dans un cadre réglementaire en terme de fonctionnement et d'organisation régie par le code de la santé publique.

Sachez que l'accueil dans les PMI et CMS est à la fois téléphonique ou physique. Les éducateurs spécialisés assurent par ailleurs des animations et apportent des informations au public en salle d'attente sur différentes thématiques de santé publique (grossesse, contraception, parentalité, addiction, violences intraconjugales...).

Mais le département souhaite aller plus loin dans cette démarche. C'est pour cette raison que j'ai demandé au nouveau DSPMI de mettre un accent particulier sur l'accueil afin de l'améliorer et ainsi mieux connaître nos concitoyens. Cela suppose la mise en place d'un plan de formation pour les agents d'accueil. Le CNFPT m'a d'ores et déjà confirmé sa disponibilité sur le sujet.

Mais l'accueil c'est aussi des établissements qui répondent aux normes. C'est la raison pour laquelle j'ai commencé mon propos en évoquant la rénovation des 10 PMI et CMS d'ici à 2020.

Nous envisageons également la création de Centres de planification et d'éducation familiale.

Nous initierons une démarche qualité en termes de nettoyage et hygiène des locaux à travers un protocole ad hoc et la formation des agents d'entretien.

J'ajoute enfin que le nouvel organigramme du département permettra une meilleure articulation entre les différents services et par conséquent, une plus grande efficacité des équipes dans leurs missions et singulièrement celles liées à l'accueil.

Je le dis ici et en pesant mes mots : c'est bien un devoir pour nous département de bien accueillir les usagers dans nos établissements surtout lorsqu'il s'agit des plus fragiles d'entre nous.

Je vous remercie.